



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page: 1/13

Révision 0

Date: 10/02/2011

# PLOMB METAL

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

**1.1** Désignation commerciale : Plomb métal.

Numéro de CAS : 231-100-4

Numéro EINECS : 7 439 921

Métal : Plomb

Symbole : Pb

N°enregistrement REACH : 01-2119513221-59-0027

**1.2** Utilisation de la substance : Utilisation industrielle

**1.3** Société : **METAL BLANC**

48 RUE Louis Pasteur

08230 BOURG FIDELE (France)

Téléphone : +33 (0)3 24 53 67 00

Fax : +33 (0)3 24 54 25 45

Email : usine@metalblanc.fr

**1.4** Téléphone en cas d'urgence : Centre anti poison France : +33 (0)1 40 05 48 48.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page: 2/13

Révision 0

Date: 10/02/2011

## PLOMB METAL

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification** : Le produit est classé comme NON dangereux conformément à la Directive 67/548/CEE.

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE et au règlement CLP 790/2009.

**2.2 Etiquetage CLP** : Aucun étiquetage nécessaire.

**2.3 Dangers les plus importants** : Des métaux lourds peuvent être dégagés en concentrations dangereuses sous forme de poussières ou gaz.

Nocif par inhalation et par ingestion.

Danger d'effets cumulatifs

Risque possible d'altération de la fertilité.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque de saturnisme.

### 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Composition :

Nom de la substance	Valeur(s) (%)	N° CAS	N° EINECS	Phrase(s) de risques
Plomb	De 90% à 99,985%	7439-92-1	231-100-4	Xn :R20/22. Nocif par inhalation et par ingestion. R33. Danger d'effets cumulatifs N : R50/53. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R61. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R62. Risque possible d'altération de la fertilité.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 3/13
		Révision 0
	<b>PLOMB METAL</b>	Date: 10/02/2011

**3.2 Classement REACH et CLP** : Dans la liste ci-dessous, les produits concernés, les numéros et dates d'enregistrement ou pré-enregistrement (noté en jaune) concernant la réglementation REACH, ainsi que les numéros de dossiers concernant la réglementation CLP.

	Produits (Symbole)	Numéro de dossier	Gammes de teneurs : (en % massique)	N° CAS (EINECS)
<b>REACH</b>	Plomb (Pb)	01-2119513221-59-0027	90 - 99,985	7439-92-1 (231-100-4)
	Etain (Sn)	05-2115809514-49-0000	0 - 0,4	7440-31-5 (231-141-8)
	Arsenic (As)	05-2115809228-46-0000	0 - 0,2	7440-38-2 (231-148-6)
	Antimoine (Sb)	05-2114684180-51-0000	0 - 4	7440-36-0 (231-146-5)
	Cuivre (Cu)	05-2115809800-52-0000	0 - 0,25	7440-50-8 (231-159-6)
<b>CLP</b>	Plomb (Pb)	Notification contenue dans la déclaration REACH	90 - 99,985	7439-92-1 (231-100-4)
	Etain (Sn)	02-2119803728-34-0000	0 - 0,4	7440-31-5 (231-141-8)
	Arsenic (As)	02-2119804197-40-0000	0 - 0,2	7440-38-2 (231-148-6)
	Antimoine (Sb)	02-2119804968-25-0000	0 - 4	7440-36-0 (231-146-5)
	Cuivre (Cu)	02-2119806056-46-0000	0 - 0,25	7440-50-8 (231-159-6)
	Argent (Ag)	02-2119806599-26-0000	< 0,1	7440-22-4 (231-131-3)
	Calcium (Ca)	02-2119806863-35-0000	0 - 0,1	7440-70-2 (231-179-5)
	Bismuth (Bi)	02-2119807182-48-0000	< 0,1	7440-69-9 (231-177-4)
	Cadmium (Cd)	02-2119807260-52-0000	< 0,1	7440-43-9 (231-152-8)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 4/13
		Révision 0
	<b>PLOMB METAL</b>	Date: 10/02/2011

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours :

Premiers secours Inhalation	Laver abondamment le nez et la bouche. Mettre la victime à l'air libre, au calme. D'une manière générale en cas de doute consulter un médecin	
Contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau	
Contact avec les yeux	Peut irriter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Consulter le centre anti poison	

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1** Moyen d'extinction approprié : Le produit n'est pas inflammable. **NE PAS UTILISER D'EAU SUR UN PLOMB LIQUIDE.**

**5.2** Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 5/13
		Révision 0
	<b>PLOMB METAL</b>	Date: 10/02/2011

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1** Précautions individuelles : Ne pas respirer les poussières.  
Porter un équipement de protection individuel (Au minimum : masque de type PP3)
- 6.2** Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter que le produit arrive dans les égouts.
- 6.3** Méthodes de nettoyage : Eviter la formation de poussières.  
Collecter le produit.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1** Manipulation : Mettre en place un dispositif de captage des poussières, fumées ou vapeurs à la source d'émission.
- 7.2** Stockage : Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles (ex : acides) repris dans la section 10.  
La propreté des locaux est essentielle pour éviter la mise en suspension de poussières.  
Garder à l'écart des aliments.
- 7.3** Utilisation finale spécifique : Les opérations thermiques seront effectuées de préférences dans des appareils clos ou capotés.  
Eviter toute formation de poussières.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page: 6/13

Révision 0

Date: 10/02/2011

**PLOMB METAL****8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle :**

Valeurs limites d'exposition professionnelle : directive CEE : 82/605/CEE :

Pays	VME (valeur moyenne d'exposition sur 8h ) mg/ m <sup>3</sup>	VLE (valeur limite d'exposition) mg/m <sup>3</sup>
Autriche	0,1	0,4
Belgique	0,15	
Danemark	0,05	0,10
Union Européenne	0,15	
France	0,1	
Allemagne	0,1	
Hongrie	0,15	0,60
Italie	0,15	
Pologne	0,05	
Espagne	0,15	
Suède	0,1	
Suisse	0,1	0,8
Royaume Uni	0.15	

**8.2 Valeur limite biologique:**

Pays	Valeurs
Union Européenne	70 µg/dl
Autriche	70 µg/dl 45 µg/dl (pour les femmes de moins de 45 ans)
Allemagne	40 µg/dl
France	30 µg/dl (pour les femmes de moins de 45 ans)
Royaume Uni	60 µg/dl 30 µg/dl (pour les femmes en capacité de reproduction)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 7/13
		Révision 0
	<b>PLOMB METAL</b>	Date: 10/02/2011

### 8.3 Niveau théorique sans effet:

Type d'exposition	Moyen d'exposition	Description	Niveau théorique sans effet/ niveau avec effet minimum (unité appropriée)	Paramètre le plus sensible
Effet systémique aigu	Dermique (mg/kg /jour)	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles
	Inhalation (mg/m <sup>3</sup> )	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles
Effets locaux aigus	Dermique (mg/cm <sup>2</sup> )	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles
	Inhalation (mg/m <sup>3</sup> )	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles
Effets systémiques à long terme	Systémique (µg Pb/dL sang)	Niveau sans effet néfaste observé = 40 µg/dL	40 µg/dL	Fonctions neurologiques chez l'adulte
		Niveau sans effet néfaste observé = 10 µg/dL	10 µg/dL	Développement sur le fœtus.
Effet local à long terme	Dermique (mg/cm <sup>2</sup> )	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles
	Inhalation (mg/m <sup>3</sup> )	Informations non disponibles	Informations non disponibles	Informations non disponibles

### 8.4 Suivi médical du personnel exposé :

Le personnel manipulant ou mettant en œuvre un alliage concernant du plomb doit être soumis à une surveillance médicale spéciale comportant un examen clinique et biologique. Un examen médical de première aptitude s'impose.

La fréquence des contrôles varie selon les résultats des prélèvements d'air au postes de travail, et les résultats des analyses biologiques.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 8/13
	<b>PLOMB METAL</b>	Révision 0 Date: 10/02/2011

### 8.5 Protection professionnelle :

Respecter les règles d'hygiène sur les postes de travail

- ne pas fumer, ne pas manger, ne pas boire
- se laver les mains, la figure et les ongles à fond après avoir manipulé cet alliage.

Porter des vêtements de travail appropriés.

Porter des gants appropriés au travail envisagé.

Porter des lunettes de sécurité ou écran facial en cas de risque de projection.

Porter un masque de protection de type PP3.



## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques :

Aspect	: Solide.
Couleur	: Gris.
Odeur	:Inodore.
pH	:non applicable.
Point/intervalle d'ébullition	:1749°C
Point/intervalle de fusion	:326°C
Point d'éclair	: Non applicable.
Dangers d'explosion	:Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité gazeuse	: Non applicable.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Viscosité	: Non applicable.
Densité relative	: 11,35
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.

**9.2** Autres informations : : Non applicable



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page: 9/13

Révision 0

Date: 10/02/2011

# PLOMB METAL

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1** Réactivité : : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2** Stabilité chimique : : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.3** Possibilité de réaction dangereuse : Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales d'utilisation.

**10.4** Conditions à éviter :Chaleur, flammes et étincelles ; émission de vapeurs de plomb significatives au delà de 450 °C.

**10.5** Matières à éviter :  
- Nitrate d'ammonium.  
- Les acides.  
- Les oxydants forts

**10.6** Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition qui peuvent se dégager : Oxydes de plomb

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1** Effets toxicologiques :

Aigüe : En milieu professionnel les intoxications au plomb aigües sont très rares.

Chronique et à long terme : Effets dus au plomb :

- Manifestations sanguines : anémie
- Manifestations rénales : insuffisance rénale chronique
- Manifestations digestives : douleurs abdominales, constipation accompagnées parfois d'hypertension artérielle.

La surveillance biologique des travailleurs exposés au plomb permet de révéler une imprégnation saturnine avant que les signes cliniques apparaissent.

**PLOMB METAL****12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 Toxicité :**

Le plomb métallique n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement aquatique, en raison de sa faible solubilité et d'une rapide sédimentation. Les composés inorganiques du plomb sont considérés comme hautement toxiques dans l'environnement et présentent également à long terme des risques pour les organismes aquatiques. La toxicité dépendra du niveau d'ions plomb en solution, qui est affecté par le pH, la dureté de l'eau, la salinité, etc toxicité du plomb devrait être plus importante dans les eaux les plus douces.

Toxicité	Valeurs
Concentration effective médiane (CE50) .	52 µg/l de plomb dissout
Immobilisation aigue (daphnies), CE50	107.5 µg/l de plomb dissout
Toxicité aigue sur les poissons (truites), CL50.	1170 µg/l de plomb dissout
Toxicité aigue sur les poissons (vairon), CL50.	387.9 µg/l de plomb dissout
inhibition chronique (algues) concentration sans effets observés (NOEC)	11.9 µg/l de plomb dissout
immobilisation chronique (daphnies) concentration sans effets observés (NOEC)	9.0 µg/l de plomb dissout
Toxicité chronique sur les poissons (truites) concentration sans effets observés (NOEC).	17.8 µg/l de plomb dissout
Toxicité chronique sur les poissons (vairons) concentration sans effets observés (NOEC).	29.3 µg/l de plomb dissout

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 11/13
		Révision 0
<b>PLOMB METAL</b>		Date: 10/02/2011

D'autres organismes ont également été analysés, mais n'ont pas d'impact sur la classification ou les conclusions générales. Le tableau suivant indique les concentrations théoriques sans effets observés.

Milieu	Unité	PNEC (Concentration théorique sans effets observés)
Eau douce	µg/l	6.5
Eau marine	µg/l	3.4
Sédiments d'eau douce (sans correction de la biodisponibilité)	mg/kg	174.0
Sédiments d'eau douce (avec biodisponibilité)	mg/kg	41.0
Sédiments d'eau de mer.	mg/kg	164.2
Milieu terrestre	mg/kg	147.0
Eau douce dans la chaîne alimentaire	mg/kg	10.9
Eau de mer dans la chaîne alimentaire.	mg/kg	10.9
Milieu terrestre dans la chaîne alimentaire.	mg/kg	10.9

**12.2** Persistance et dégradabilité : Le plomb est rapidement extrait des eaux sous une forme de matières en suspension et sédiments. Le plomb est une matière inorganique et ne se dégrade pas. La dégradation biologique n'est pas pertinente pour des matières inorganiques.

**12.3** Bioaccumulation : Peut provoquer une bioaccumulation.

**12.4** Mobilité dans les sols : Le plomb métallique a une solubilité extrêmement faible, et devrait s'adsorber dans les sols et sédiments. La mobilité dans les sols devrait être donc très faible.

**12.5** Résultat des évaluations PBT (persistants bioaccumulatifs et toxiques) et vPvT (très très persistants, très toxiques) : Non applicable.

Les critères PBT et vPvT définis dans l'annexe XIII de la réglementation REACH ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.6** Autres effets néfastes : Rien à signaler.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page: 12/13

Révision 0

Date: 10/02/2011

# PLOMB METAL

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthode de traitement des déchets :

Déchets des résidus / produits non utilisés : Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération.

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Codes de déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit classé non dangereux pour le transport.

**14.1** Numéro d'identification ONU Non applicable

**14.2** Dénomination ONU Non applicable

**14.3** Classe de danger ONU Non applicable.

**14.4** Groupe d'emballage Non applicable

**14.5** Danger environnementaux Non applicable

**14.6** Préconisation spéciales pour l'utilisateur : aucune

**14.7** Transport en container Non applicable

Conformément à l'annexe II du protocole MARPOL 73/78 et code IBC

#### 14.8 Autres informations sur le transport :

ADR/RID

: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée.

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transports maritimes.

ICAO/IATA

: Produit non dangereux au sens des réglementations de transports aériens.

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1 Classification

Le produit est classé comme NON dangereux conformément à la Directive 67/548/CEE.  
Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE et au

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page: 13/13
	<b>PLOMB METAL</b>	Révision 0
		Date: 10/02/2011

règlement CLP 790/2009.

**15.2** Evaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée par le consortium plomb (2010).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**16.1** Phrases de risques et sécurité Voir paragraphe 3

**16.2** Le contenu et format de cette présente fiche de données de sécurité sont conformes aux exigences CE N°453/2010

**16.3** Informations réglementaires :

Les informations contenues dans cette FDS sont la propriété de METALBLANC (membre du consortium plomb).

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.